



Rn PAT
Réseau national
Pour un Projet Alimentaire Territorial
Co-construit et partagé



fondation
daniel & nina carasso
avec l'agence co la fondation de france



l'Europe
s'engage
en France
avec le **FEADER**

Réseau Rural
Français
2014 - 2020

Cette action est cofinancée par
le Fonds européen agricole
pour le développement rural
(FEADER) inscrit dans les axes
n°1 et 2.



Co-construire son PAT
Montbrison
5 décembre 2017

La présentation



1. Qui parle ?
2. Co-construire son PAT

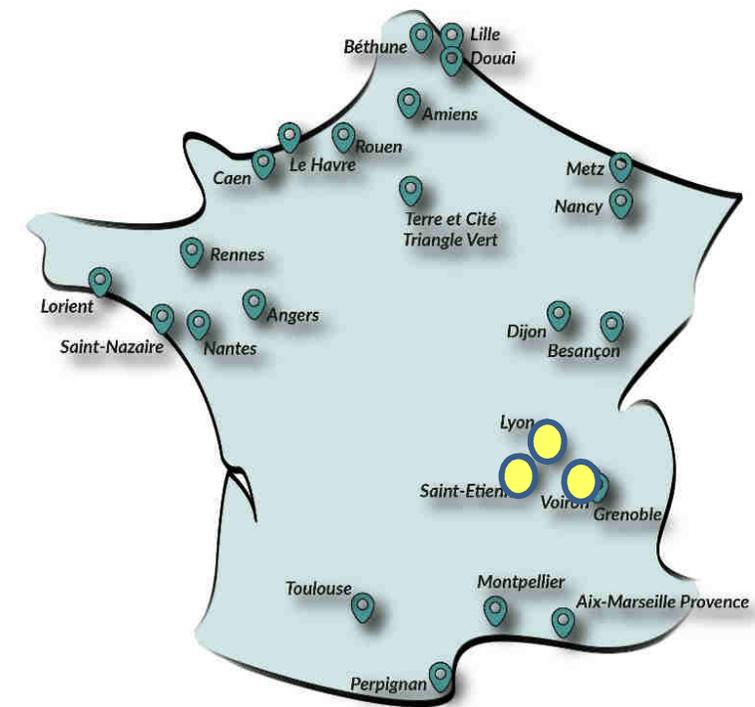


1. Qui parle ?



*Terres en villes est le réseau français des acteurs locaux des politiques agricoles **et alimentaires** d'agglomération et de métropole.*

*Il en est le **Lieu ressources**.*



Le choix du paritarisme et de l'ouverture

Trois missions pour quatre grands chantiers

Trois missions

1. Echanger entre membres
2. Expérimenter en commun
3. Contribuer au débat sur la ville, son agriculture et son alimentation

Deux nouveaux thèmes

- *Agriculture urbaine*
- *Installation/transmission*

La co-construction des politiques agricoles et alimentaires

La protection et la mise en valeur concertée des espaces agricoles, forestiers et naturels (péri)urbains

Economie agricole et gouvernance alimentaire des agglomérations

La prise en compte de l'agriculture, de l'alimentation des espaces ouverts (péri)urbains par la politique européenne

Une stratégie lieu ressources fondée sur 4 grands types de projet



Projets des membres



Des appuis aux membres

Gouvalim II



Rn PAT



Des mises en réseau

Onvar



+ARC

Des expérimentations de développement agricole

Frugal



CapDor



+AProTer

Des recherches-action

www.terresenvilles.org



Deux copilotes



- ✓ Mise en réseau pour développer les PAT
- ✓ Vision systémique et multi-acteurs
- ✓ PAT impliquant significativement la collectivité porteuse du projet de territoire

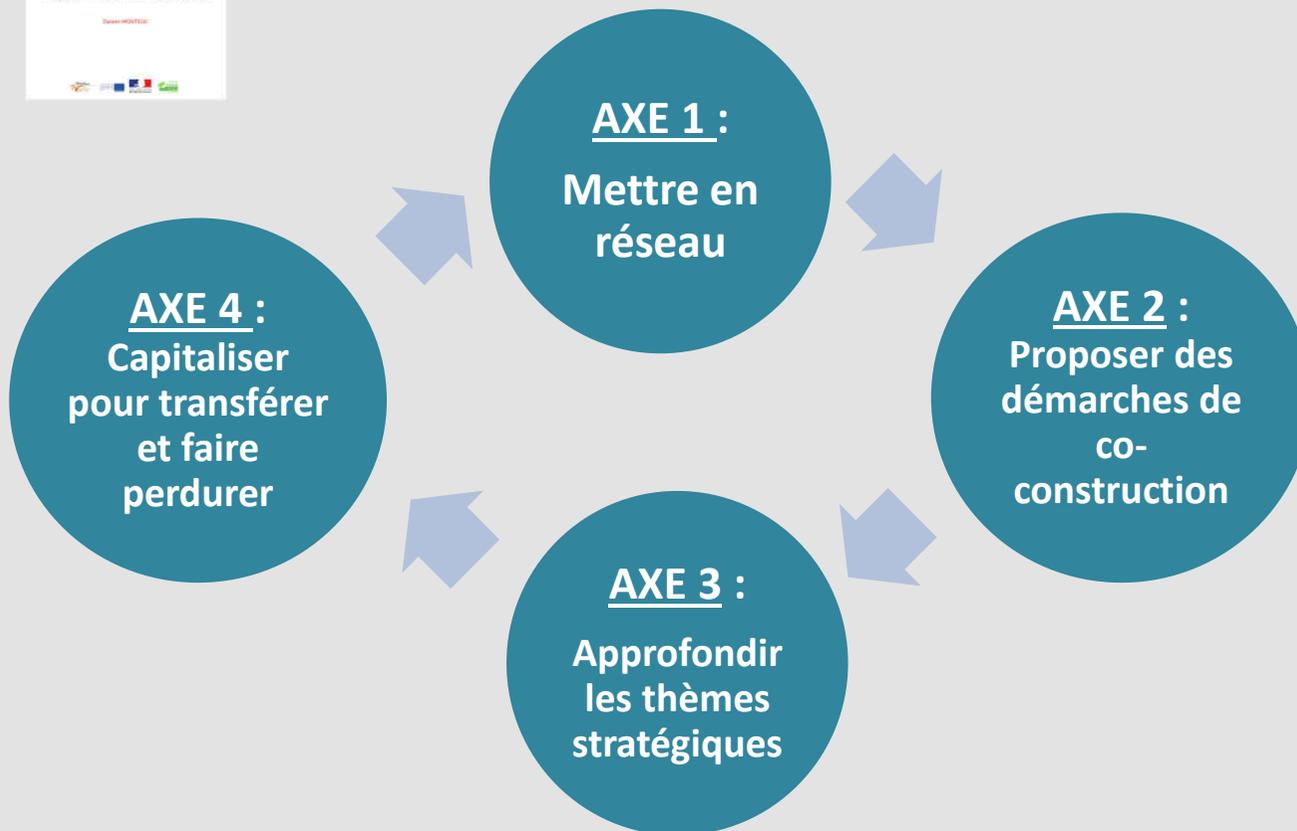
De la volonté initiale aux 54 membres

➤ « Constituer un réseau regroupant les acteurs du système alimentaire territorial représentatifs des différents champs et de la diversité des territoires »



- 26 acteurs Etat/collectivités
- 18 acteurs économiques
- 3 acteurs de la société civile
- 7 acteurs de la recherche

Les 4 axes





2- Co-construire son PAT

Douai, 2016

Le Projet Alimentaire Territorial

« Les actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable (...) peuvent prendre la forme de **projets alimentaires territoriaux**. Ces derniers visent à **rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation.** »

(Définition : Code rural et de la pêche maritime, Livre préliminaire, Art. L1-III et Art. 111-2-2)

**Loi LAAF du 13 octobre 2014 + Instruction du Gouvernement
DGAL/SDPAL/2017-294 du 30 mars 2017**

Le cadre de référence commun (cf. instruction)



Ordre de méthode

Direction générale de l'alimentation Service de l'alimentation Sous-direction de la politique de l'alimentation Bureau du pilotage de la politique de l'alimentation 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 0149554955 N° NOR AGRG1709978C	Instruction du Gouvernement DGAL/SDPAL/2017-294 30/03/2017
---	--

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Dispositif de reconnaissance des projets alimentaires territoriaux (PAT) par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Destinataires d'exécution

Préfets de région
Préfets de département : pour information

Résumé : Cette circulaire a pour objet de définir le dispositif de reconnaissance des projets alimentaires territoriaux (PAT) par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, introduits par les articles 1-III et 39 de la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Textes de référence : Articles L. 1-III et L.111-2-2 du code rural et de la pêche maritime
Instruction technique DGAL/SDPAL/2016-153 du 23/02/2016 : Mise en œuvre par les DRAAF/DAAF de la politique publique de l'alimentation sur la période 2016-2017.

L'instruction précise la définition par 12 critères :

- 6 de ces 12 critères précisent les objectifs et le champ d'intervention du PAT,
- 3 critères précisent le contenu du PAT
- 3 critères précisent le processus d'élaboration

Une reconnaissance du PAT par le MAA



Le constat

➤ Trois grands types de PAT



Ouverture : ouverture :

TYPE 2 : PROJETS AGRI-ALIMENTAIRES STRUCTURANTS

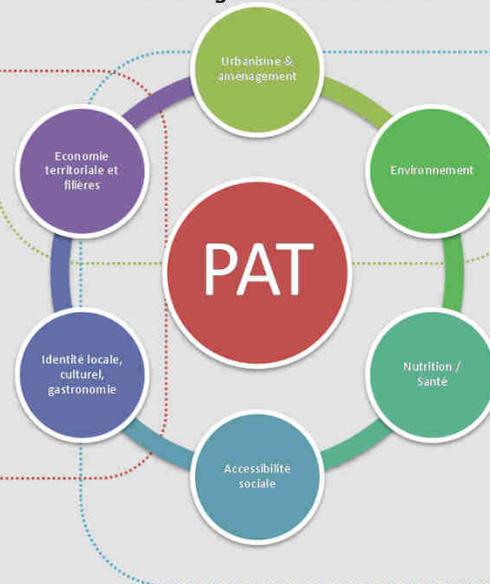
- De l'agriculture vers l'alimentaire, avec encore une forte orientation agricole
- Poids important des acteurs économiques (mais pas uniquement agricole)
- Lien entre économie, environnement et aménagement du territoire

TYPE 1 : PROJETS AGRI-ALIMENTAIRES PONCTUELS

- Fort poids agricole des projets (initiative émanant souvent du monde agricole)
- Lien souvent fait avec l'identité du territoire, le culturel et la gastronomie

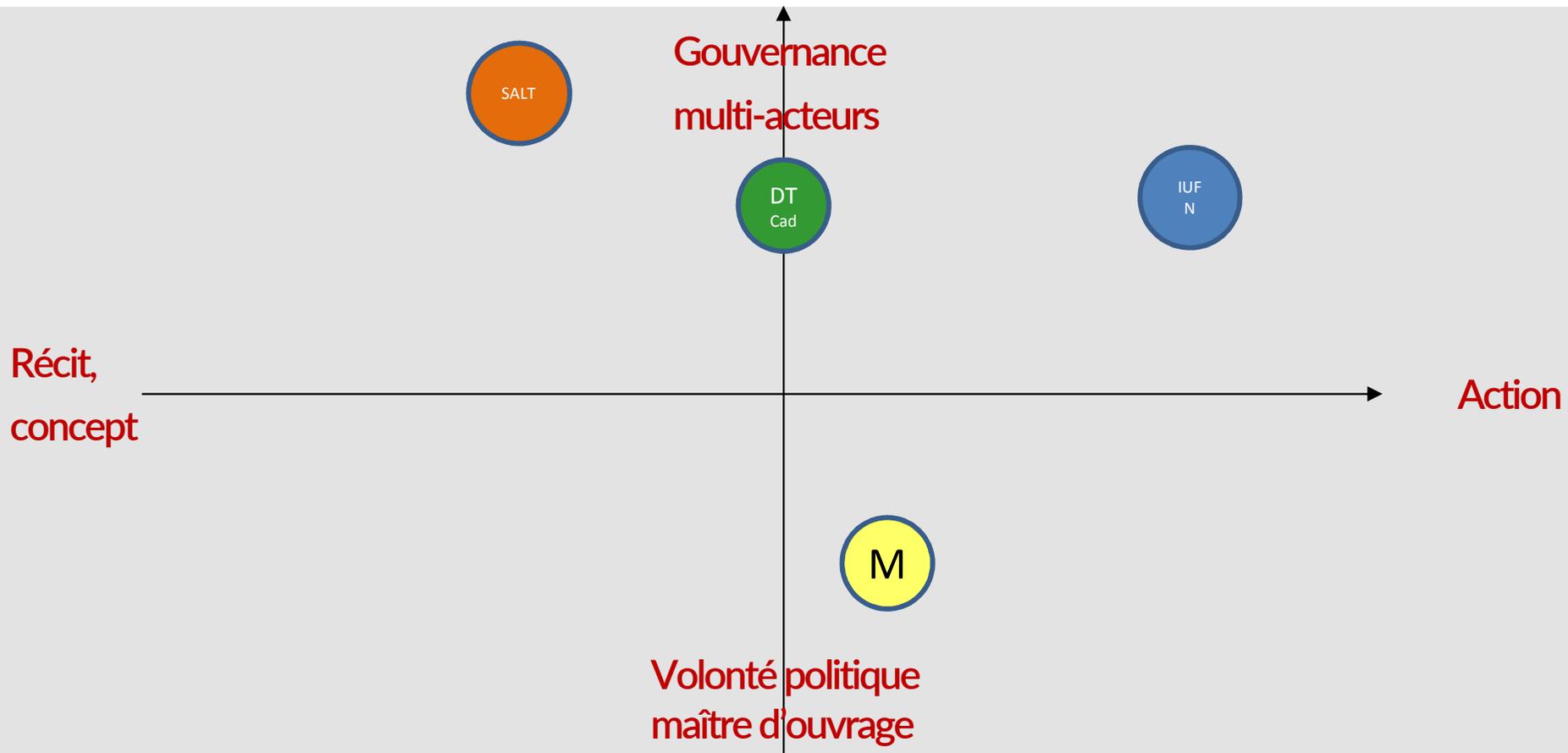
TYPE 3 : PROJETS ALIMENTAIRES TRANSVERSAUX

- Poids plus important de la société civile
- Objectif fort de transversalité et de projet systémique
- Initiatives variées (société civile, monde agricole, collectivités)
- Les enjeux économiques ne sont pas nécessairement mis en premier plan



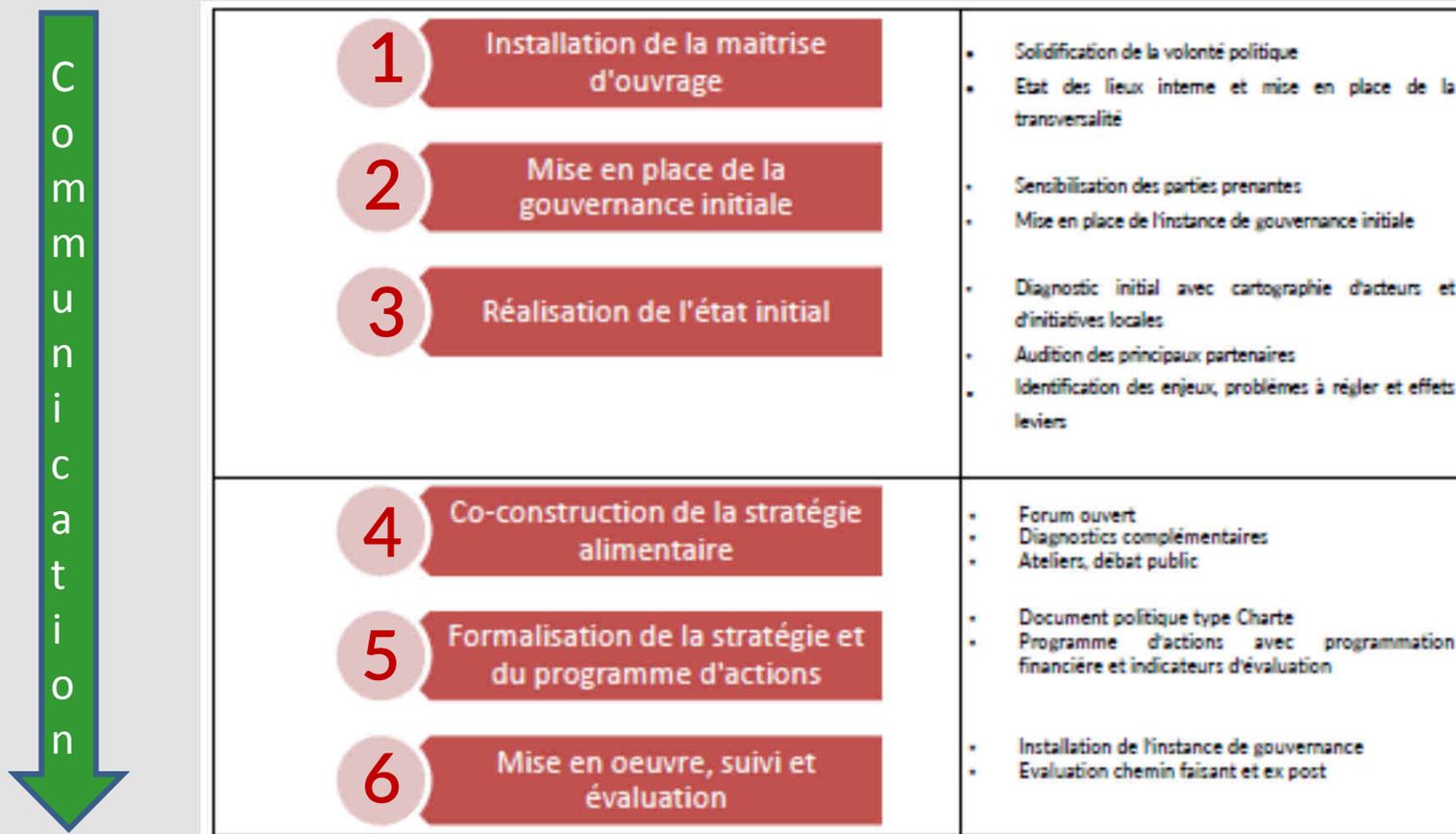
Le constat

- Des démarches d'élaboration diverses et renouvelées



Le constat

- Une référence générale à la démarche de projet



Points de vigilance pour un PAT systémique

➤ Une proposition en huit points

- 1 - Prendre la mesure de la grande transversalité d'une politique alimentaire et des spécificités de l'agriculture **et de la nécessaire articulation des échelles**
- 2 - Associer une volonté politique forte du maître d'ouvrage à une gouvernance multi-acteurs ouverte aux règles définies
- 3 - Conduire un diagnostic en continu de manière progressive et cohérente
- 4 - Corriger chemin faisant les limites des démarches participatives
- 5 - Articuler récit, qualité territoriale et actions pilote
- 6 - Formaliser discours politique et programme d'actions
- 7 - Réunir les moyens humains et financiers de la politique agricole et alimentaire d'agglomération
- 8 - Installer la gouvernance alimentaire territoriale en charge de la mise en œuvre et de l'évaluation

1

Installation
de la maîtrise
d'ouvrage

PV 1 - Prendre la mesure de la grande transversalité d'une politique alimentaire et des spécificités de l'agriculture ...

Bilan des actions de l'agglomération nantaise



➔ Des actions reconnues, ambitieuses mais classiques
Un début de décloisonnement entre les services

- En interne : à l'intérieur de l'institution porteuse de l'élaboration du PAT
- En externe : dans le partenariat et la gouvernance du processus d'élaboration (... et le diagnostic)

Echelles, problèmes à régler, leviers

1

Installation de la
maîtrise d'ouvrage

2

Mise en place de la
gouvernance initiale

PV 2 - Associer une volonté politique forte du maître d'ouvrage à une gouvernance multi-acteurs ouverte aux règles définies

**Alimentons
le débat!**

Alimentation
Santé
Environnement
Qualité de vie

Lundi 6 février 2017
de 9h à 16h à LEGENDORIA
Château de Bernicourt
à Roost-Warendin

Ensemble, conjuguons nos énergies afin
de contribuer durablement à la santé et
au bien-être des habitants du territoire.

f t i in y
douaisis-agglo.com

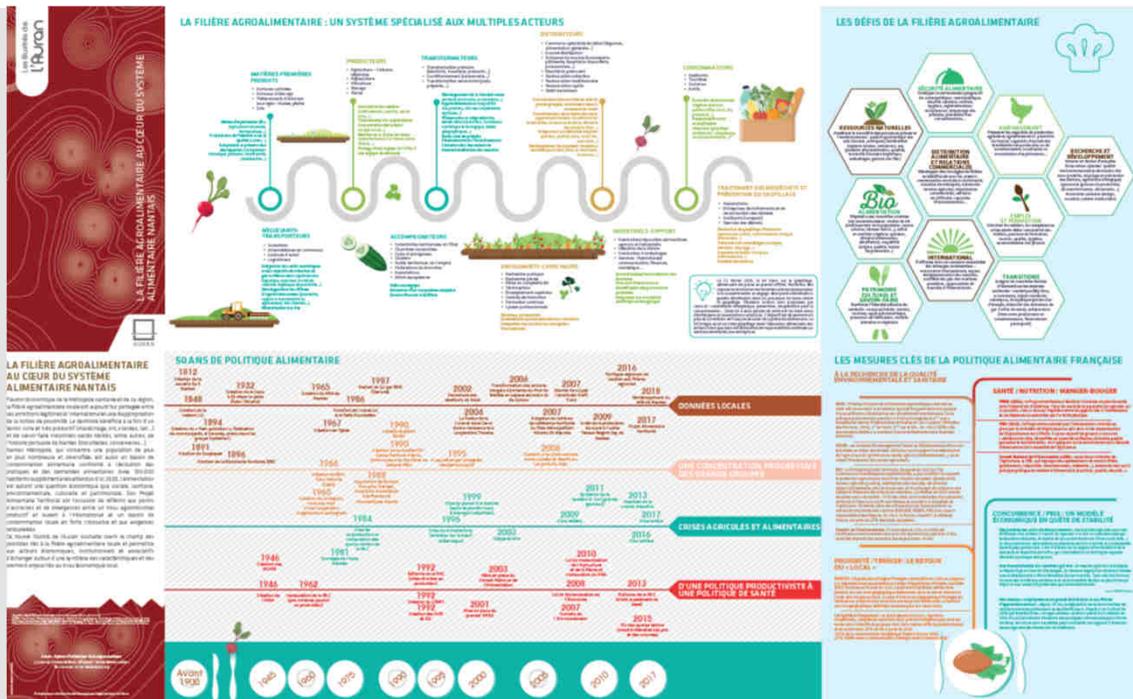
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU DOUAISIS

- Elargir le cercle au-delà du binôme vice-président/chargé de mission.
- Mettre en place progressivement une instance de gouvernance ouverte dans une configuration suffisamment souple pour ne pas préjuger de la nature et de la composition de l'instance finale.
- Aller au-delà de la configuration classique Instance ouverte/Noyau dur.
- Communiquer auprès des élus, parties prenantes ... et consulter les habitants

3

Réalisation de l'état initial

PV 3 - Conduire un diagnostic en continu de manière progressive et cohérente



- Revisiter l'existant
- Diagnostiquer en continu
- Etat initial stratégique et multichamps

- Et toujours, problématiser

4

Co-construction de
la stratégie
alimentaire

PV 4 - Corriger chemin faisant les limites des démarches participatives



- Prendre de la hauteur et du recul
- Développer des modèles d'animation adaptés aux acteurs économiques
- Associer la population

4

Co-construction de
la stratégie
alimentaire

5

Formalisation de la
stratégie et du
programme d'actions

5 – Articuler récit, qualité territoriale et actions pilote

Charte de l'agriculture x Chartre_agriculture_au 4 x

← → ↻ Sécurité https://www.lorient-agglo.bzh/en-actions/charte-de-lagriculture/

LORIENT
AGGLOMÉRATION

L'AGGLOMÉRATION V VOS SERVICES V EN ACTIONS V À VIVRE V ACTUALITÉS V

daily motion

DÉFI 3 : CULTIVER LA QUALITÉ TERRITORIALE DU PAYS DE LORIENT ET FAVORISER LA TRANSITION

Permettre à l'agriculture et l'espace rural de révéler ce qui fait l'attractivité du territoire, son identité, en lien avec le tourisme et l'image de marque du Pays de Lorient. Prendre en compte l'environnement dans les pratiques agricoles, avec par exemple la mise en place d'un plan bio avec un objectif de 10% de la surface agricole consacrée au bio en 2020 et l'accompagnement des filières conventionnelles.

Les enjeux du défi 3 : contribuer à révéler la qualité territoriale du Pays de Lorient, aider à l'évolution des pratiques agricoles et des filières de production, développer le tourisme rural et le tourisme gastronomique.




VOS SERVICES

🚶 🗑️ 💧 🚗 🏠 📍 🏠 ♿ 🛠️ ✉️ +

Appel à projets national 2016-2017
Programme National pour l'Alimentation (PNA)



FICHE DE CANDIDATURE

Intitulé du projet : **La restauration publique exemplaire, première marche du Projet Alimentaire Territorial du Pays de Lorient**

Région : Bretagne

Structure porteuse du projet : Lorient Agglomération pour le compte du Pays de Lorient

Type de structure (statut) : Communauté d'Agglomération, Etablissement Public d'Intérêt Intercommunal

Adresse postale : Maison de l' Agglomération, Quai du Péristory, CS 20001 - 56314 Lorient Cedex

Courriel, téléphone : 02.90.74.73.90

Nom et coordonnées de la personne responsable de la structure : Le Président, Norbert Métaire

Coordinateur du projet (nom de la personne, fonction et coordonnées): Pascal Tocquer, Responsable de l'Unité Développement Rural et Agriculture ptocquer@agglo-lorient.fr, 02.90.74.73.94

Thématique(s) du PNA associé(e) :

Cocher s'il s'agit :
d'un projet alimentaire territorial (PAT)
d'un projet à valence environnementale forte, lutte contre le gaspillage alimentaire à la consommation et à la production
d'un projet à valence nutrition/santé forte, sensibilisation des jeunes à la nutrition santé

d'un projet à valence sociale forte, actions auprès des jeunes des quartiers urbains difficiles et des usagers des structures d'aides alimentaires

Public(s) cible(s) : 220 000 habitants du Pays de Lorient

Jeunes (préciser)	Professionnels (préciser)	Personnes incarcérées	Personnes démunies	Personnes à l'hôpital et/ou séniors	Grand public	Autres (préciser)
Tous les jeunes du territoire, les enfants des restaurants collectifs, et des écoles primaires, les jeunes des missions locales, les 6-12 ans des communes rurales.	Directeurs des communes, Gestionnaires des restaurants collectifs, cuisiniers, personnels de service, animateurs de centres sociaux et ccas, agriculteurs		Habitants des quartiers prioritaires Usagers des structures d'aides alimentaires		Habitants et acteurs socio-économiques du Pays de Lorient	

4

Co-construction de la stratégie alimentaire

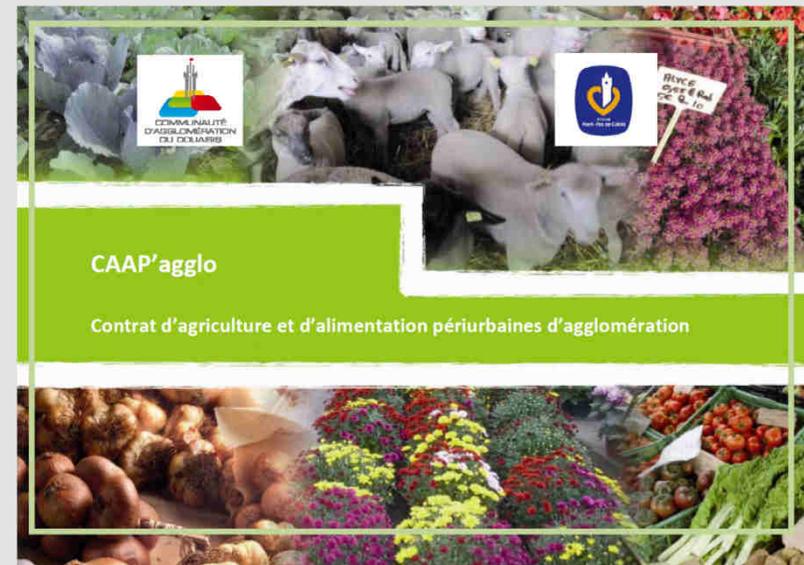
5

Formalisation de la stratégie et du programme d'actions

PV 6 - Formaliser discours politique et programme d'actions



- Charte, ...
- Contractualisation
- Engagements



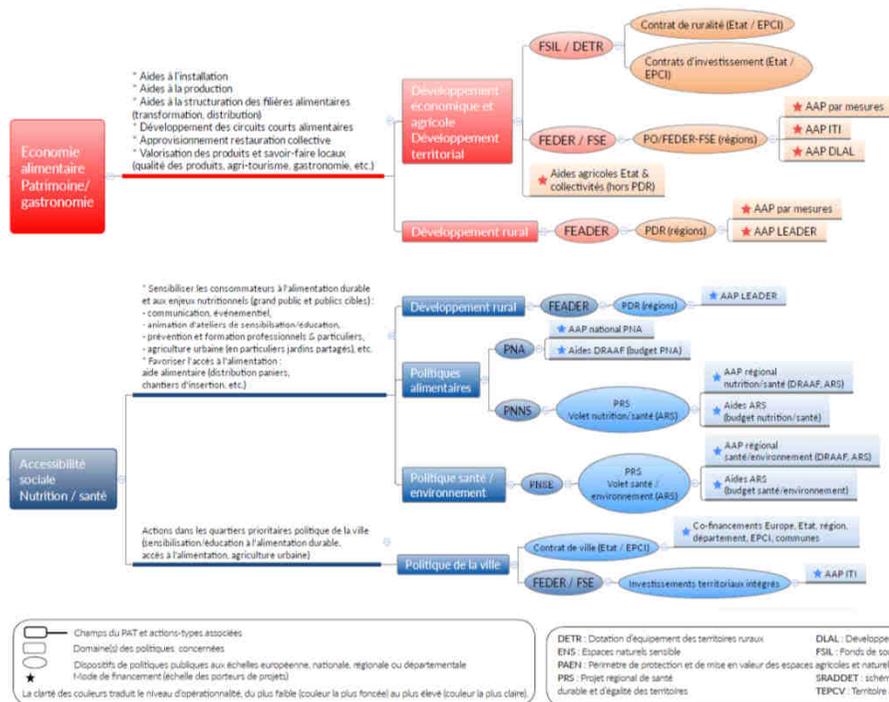
6

Mise en œuvre, suivi et évaluation

PV 7 – Réunir les moyens humains et financiers de la politique agricole et alimentaire d'agglomération



Schéma n°1 : vue d'ensemble des financements mobilisables par champ du PAT



6

Mise en œuvre, suivi
et évaluation

8 - Installer la gouvernance alimentaire territoriale en charge de la mise en œuvre et de l'évaluation



- Eviter un morcellement de la gouvernance au gré des commissions et des lobbys.
- Eviter toute marginalisation, de la politique alimentaire
- Evaluer de manière participative : ressources à venir (indicateurs)

Merci de votre attention



Rn PAT

Réseau national

Pour un **Projet Alimentaire Territorial**

Co-construit et partagé



www.rnpat.fr